



## Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

### Réunion de Bureau

CCPHB - 33 Cours des Fossés- Honfleur

Vendredi 2 avril 2021 à 16h30

### Procès-verbal

L'an deux mil vingt et un, le 2 avril, à 16h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en son siège – 33, Cours des Fossés – HONFLEUR.

**Étaient présents :** Jean-François BERNARD, Allain GUESDON, Michel BAILLEUL, Michel LAMARRE, Alain FONTAINE, Marie-France CHÂRON, Christophe BUISSON en visio via TEAM.

**Absent et excusé :** Didier DEPIROU, Martine HOUSSAYE, Sylvain NAVIAUX.

---

### Sujets soumis à délibérations

#### SPANC – Réhabilitation des filières d'assainissement non collectif – Autorisation de versement des subventions

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,**

**VALIDE** les dossiers éligibles, présentés ci-dessous, pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif chez les particuliers et le versement de l'aide, sur la base de sa délégation « Attribution d'aide » consentie par le conseil communautaire par délibération en date du 15 juillet 2020 :

Réf	Projet	Adresse	Commune installation	Diagnostic	Montant Travaux TTC	Montant aide
ABL043	HAREN Cyrille	24 Route de Fiquefleur	ABLON	Problème de salubrité	12 050,00 €	6 000,00 €
CO AK 116	LAVOLLEE Colette	2111 Route de la Judée	CONTEVILLE	Défaut Sécurité Sanitaire	7 304,00 €	6 000,00 €
ABL300	GUERIN Francois	10 Rue des Vats	ABLON	Défaut Sécurité Sanitaire	9 955,00 €	6 000,00 €
					<b>29 309,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Fêtes et manifestations : Cession du matériel « Chapiteaux, tentes et structures itinérantes (CTS) »  
aux communes membres de la CCPHB**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les cessions suivantes :

- 2 tentes (8 x 6) à la commune de Foulbec pour un montant total de 500 €,
- 1 tente (15 x 8) à la commune de Gonneville sur Honfleur pour un montant de 2 000 €, (en groupement de communes avec : Equemauville, Cricqueboeuf et Fourneville),
- 1 tente (21 x 6) à la commune de Honfleur pour un montant de 3 000 €,

**DIT** que ces biens seront sortis de l'actif de la CCPHB,

**DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

---

Séance levée à 19h00